

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2015
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Côme TOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 41 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

4) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

6) ELECTION DU ONZIEME ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Monsieur Fabien MANINI est élu Onzième Adjoint par 36 voix pour. Le procès-verbal d'élection est affiché le 18 septembre 2015.

7) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SECURITE, PREVENTION ET ANCIENS COMBATTANTS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Monsieur Fabien MANINI pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Sécurité, Prévention et Anciens Combattants. Monsieur le Député-Maire déclare que Monsieur Fabien MANINI est nommé membre de Commission Sécurité, Prévention et Anciens Combattants.

8) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION URBANISME, ECONOMIE ET EMPLOI

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la candidature unique de Monsieur Philippe CHAISNE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Urbanisme, Economie et Emploi. Monsieur le Député-Maire déclare que Monsieur Philippe CHAISNE est nommé membre de Commission Urbanisme, Economie et Emploi.

9) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR BASCH - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne Monsieur Philippe CHAISNE, par 36 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au sein du conseil d'école élémentaire Victor Basch.

La candidature de Madame Marie-José BAJARD recueille 2 voix.

La candidature de Madame Véronique CHIAVAZZA recueille 1 voix.

10) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne Monsieur Philippe CHAISNE, par 34 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire.

La candidature de Monsieur Fabrice MATTEUCCI recueille 5 voix.

11) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE SAINT CLAIR - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 41 voix pour, de voter à main levée et désigne Madame Irène BASDEREFF, par 36 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair.

La candidature de Monsieur Fabrice MATTEUCCI recueille 3 voix.

12) COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - MODIFICATION ET ELECTION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal désigne, par 38 voix pour et 3 abstentions, l'Association ARA-Maison de quartier de Bissardon comme association locale dont un représentant sera nommé par arrêté du Maire pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et élit, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, M. THEVENOT, M. COUTURIER et Mme BAJARD pour y siéger comme représentants du Conseil Municipal.

13) CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2015-2018 - RENOUELEMENT

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal engage la Ville dans la conclusion d'un 3^{ème} Contrat Enfance et Jeunesse pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et autorise Monsieur le Député-Maire à négocier et à signer ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. La capacité du Service d'Accueil Familial est réajusté à 12 places.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

14) FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - APPEL A PROJETS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à répondre aux différents appels à projets lancés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre du dispositif « Fonds publics et Territoires » et à signer les conventions correspondantes et attestations de service fait avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

15) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux de la crèche « Les Galets du Rhône » à l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire pour l'animation d'un lieu d'accueil enfants parents sur le quartier de Saint Clair et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

16) PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'ENTRETIEN ET DE MISE AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Rapporteur : M.O. CARRET

Le Conseil Municipal approuve la programmation pluriannuelle d'entretien et de mise aux normes des établissements recevant du public de la Ville de Caluire et Cuire et l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Monsieur le Député-Maire est autorisé à soumettre ce projet au Préfet et à signer tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

17) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES ORGUES DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 950 € à l'association des orgues de l'Immaculée Conception. Les crédits seront prélevés sur le compte Nature 6745 Fonction 30.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

18) AVENANT N°1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION APC CALLIOPE

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet d'avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en date du 30 mai 2013 entre la Ville et l'association APC Calliope et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 2 contre.

19) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CINEMA LE MELIES - RENOUELEMENT

Rapporteur : J.P. ROULE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association Cinéma Le Méliès et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

20) OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal attribue, à la majorité par 39 voix pour et 2 contre, une subvention exceptionnelle de 2 375 euros à l'Aviron Club Lyon Caluire. La dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 - nature 6745.

Le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité par 41 voix pour, une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'association Caluire Football Féminin 1968. La dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 - nature 6574.

21) PROJETS D'ACTIONS PEDAGOGIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux écoles primaires publiques pour un montant total de 3 800 euros. La dépense correspondante serait imputée au budget de l'exercice 2015 sur le compte fonction 213A, nature 6574.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

22) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal décide de reverser sous forme de subvention exceptionnelle à l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire le financement de l'Etat de 2 500 euros perçu au titre du Contrat Educatif Local pour l'action "découverte des métiers par les collégiens de l'espace Rivette à Cuire le Bas". Les crédits correspondants seront inscrits en recette au compte fonction 255C nature 7471 et en dépense au compte fonction 255C nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

23) BUDGET 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 1- VIREMENTS, OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CREDITS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1 au budget de l'exercice 2015.

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

24) EXERCICE 2015 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide d'accéder à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en non valeur pour un montant total de 9 433,28 €. La dépense résultant de l'annulation des titres émis sur les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 sera imputée au compte nature 6541 fonction 01.

Adopté à la majorité par 39 voix pour et 2 abstentions.

25) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAONE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et autorise Monsieur le Député-Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour (M. TOLLET quitte la salle et ne prend donc pas part au vote).

26) INSTALLATION DE L'ANTENNE DE CALUIRE ET CUIRE DE LA MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAONE DANS LES LOCAUX COMMUNAUX DE LA COMBE VERNAY, 37, AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et l'antenne de Caluire et Cuire de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, relatif à l'installation dans des locaux communaux à la Combe Vernay - 37 avenue Général de Gaulle et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer. Toutes les dispositions antérieures relatives aux conditions d'occupation du local occupé à ce jour deviendront nulles et non avenues, dès lors que le transfert aura été réalisé et le bail en cours résilié. Les recettes composées du montant des charges seront imputées sur les comptes ouverts au budget de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour (M. TOLLET quitte la salle et ne prend donc pas part au vote).

27) PROPRIETE COMMUNALE 2, IMPASSE DE L'ECLUSE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public de la propriété communale sise 2 impasse de l'écluse et prononce sa désaffectation. Le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public de ce bien cadastré section BL n° 206, destiné à être cédé. Monsieur le Député-Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 contre.

28) LOT DE COPROPRIETE COMMUNAL 16 RUE FREDERIC MISTRAL - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public de la propriété communale sise 16 rue Frédéric Mistral et prononce sa désaffectation. Le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé. Monsieur le Député-Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches inhérentes à cette opération.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 contre.

29) OPERATION MONTESSUY/PASTEUR VILLE / O.P.A.C. DU RHONE - DESAFFECTATION - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR ET DE TRAVAUX

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public des biens situés dans l'emprise de terrain destinée à être cédée à l'O.P.A.C. du Rhône (parcelles cadastrées section AN n° 148 - 150 et 149 pour partie, selon le tracé établi par le cabinet de géomètres experts), dans le cadre de l'échange sans soulte prévu et prononce leur désaffectation.

Le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public de l'emprise de terrain destinée à être cédée à l'O.P.A.C. du Rhône (parcelles cadastrées section AN n° 148 - 150 et 149 pour partie, selon le tracé établi par le cabinet de géomètres experts), dans le cadre de l'échange sans soulte prévu. L'O.P.A.C. du Rhône est autorisé à déposer un permis de démolir pour les bâtiments suivants : casemate (tunnels latéraux), local de stockage attenant, et ancien transformateur E.D.F, pour le compte de la Ville et à réaliser, à ses frais, les travaux de démolition prévus dans ce permis de démolir. Les éléments du programme d'aménagement sur le square patrimonial sont approuvés.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

30) CESSION D'UN DROIT AU BAIL 41 RUE JEAN MOULIN A LA S.A.R.L. LA PERLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise la cession du droit au bail attaché au local commercial sis 41 rue Jean Moulin, dont la Ville est propriétaire et approuve la cession au profit de la S.A.R.L. La Perle représentée par Monsieur Pierre FENEROL et Monsieur Léo GABRIELE, pour un montant de 25 000 € T.T.C.. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette cession. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

31) CESSION D'UN TERRAIN BÂTI 131 CHEMIN DE CREPIEUX

Rapporteur : C TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession du terrain bâti dont la Ville est propriétaire au 131 chemin de Crépieux, et correspondant à la parcelle cadastrale AE 85 (diminuée de 100m²), pour un montant de 610 000,00 € hors taxes ou hors droits, à la SARL PROMOSAône, société fille de la SARL CCB- MAISON FEVRIER. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette vente qui sera passée par Maître Jean-Marc Brun, notaire à Lyon 3ème. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 contre.

32) PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat de la Métropole de Lyon, incluant la Commune de Quincieux. Le Conseil Municipal demande :

- la prise en compte des capacités réelles des territoires à accueillir le développement qui ne peut se faire qu'au travers du renouvellement urbain
- des orientations spécifiques sur la rénovation énergétique des copropriétés privées.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 3 abstentions.

33) CENTRE DE LOISIRS CALUIRE JUNIORS, 19 MONTEE DES FORTS - AMENAGEMENT - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme concernant l'aménagement du centre de loisirs Caluire Juniors.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

33) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE GRDF ET LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE POUR LA POSE D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE EN HAUTEUR

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation du domaine public relative à la pose d'équipements de télérelevé en hauteur. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention et tous les actes subséquents dont les conventions particulières. Les recettes seront encaissées selon le plan de compte fonction 01, nature 70323.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 abstention.

34) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 - RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : M. JOINT

En vue de la campagne 2016 de recensement de la population, le Conseil Municipal décide de recruter pour cette mission 8 agents recenseurs rémunérés et fixe les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme suit :

Tâches effectuées	Tarifs 2016
Formation	32,43 €
Tournées de reconnaissance, par IRIS	19,38 €
Bulletins individuels, par habitant	2,08 €
Feuilles de logement, par logement	1,11 €
Adresses recensées, par adresse	1,26 €
Forfait déplacement	54,10 €
Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5%	200 €

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

35) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs des modifications concernant les transformations d'emplois. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

36) CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Pour faire suite à l'élection de Monsieur Fabien MANINI en qualité de Onzième Adjoint, le Conseil Municipal modifie l'attribution des indemnités de fonction des élus et dit que ces indemnités feront l'objet d'une réévaluation systématique à chaque augmentation de la valeur du point dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle maximale. La dépense afférente sera imputée au chapitre 65 du budget de l'année en cours.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 abstentions.

37) EMPLOIS BENEFICIANT DE LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal fixe la liste des emplois bénéficiant gratuitement d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et des emplois bénéficiant d'un logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte. Monsieur le Député-Maire est autorisé à établir les arrêtés individuels de concession et les conventions d'occupation.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

38) ACTUALISATION DE L'ATTRIBUTION D'INDEMNITES POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal attribue une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, aux agents relevant de la filière technique, remplissant les conditions définies, par demi-journée de travail effectif, sur la base des taux fixés par les textes, selon le type de travaux effectués et décide d'appliquer automatiquement toute modification dans la liste des travaux ou modification de taux pouvant intervenir ultérieurement dans la Fonction publique. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

39) VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal a débattu.

37 conseillers municipaux se sont déclarés favorables à ce vœu et 4 conseillers municipaux ne se sont pas prononcés.

Caluire et Cuire, le 21 septembre 2015

Le Député-Maire,

Philippe COCHET